

IRTESS DE BOURGOGNE

EPREUVE ECRITE D'ADMISSION

MONITEUR EDUCATEUR

SAMEDI 16 janvier 2010

9 H – 11 H

COMMENTAIRE de TEXTE

Durée : 2 heures

TITRE du texte ci-joint : «Quelle autonomie pour les jeunes ?»
de Laurent JEANNEAU (in alternatives économiques
n° 284 – octobre 2009)

QUESTIONS :

1 : Quelles sont les idées centrales, essentielles, développées par l'auteur ? (10 points)

2 : Quels commentaires vous inspirent ces idées ? (10 points)

TEXTE

En France, les jeunes ont une très faible autonomie financière. Ils sont exclus notamment de l'accès aux minima sociaux. D'où des inégalités criantes.

QUELLE AUTONOMIE POUR LES JEUNES ?

Il faut que jeunesse se passe..., mais encore faut-il qu'elle en ait les moyens. Le débat sur l'autonomie financière des jeunes a été relancé par Martin Hirsch, haut commissaire à la Jeunesse, à travers la publication, début juillet, d'un « livre vert » sur la politique à destination des 16-25 ans, fruit de quatre mois de travail d'une commission de concertation créée à cet effet. « Le statu quo *n'est pas tenable, pas souhaitable, pas acceptable* » : les membres de la commission sont au moins d'accord sur le constat. Les conditions de passage à l'âge adulte se sont profondément modifiées : fini le temps où les délais étaient brefs entre la fin des études, l'accès à un travail stable, l'obtention d'un logement et la formation d'un couple.

D'un côté, l'allongement de la durée des études a accentué la dépendance des étudiants aux ressources familiales. De l'autre, les conditions d'entrée des jeunes sur le marché du travail se sont dégradées : précarité de l'emploi et périodes récurrentes de chômage sont devenues le lot commun de nombreux jeunes actifs ⁽¹⁾. Autre frein important à cette quête d'indépendance : la flambée des prix de l'immobilier. En dix ans, jusqu'à la mi- 2008, les loyers avaient augmenté en moyenne de 40%. Une hausse qui a d'abord frappé les jeunes, fraîchement débarqués sur le marché locatif.

Un pauvre sur deux a moins de 30 ans

Résultat : le chemin qui mène à l'autonomie est devenu plus long, voire chaotique. Ce qui n'est pas sans conséquences, notamment financières. Estimé à 17 860 euros annuels en moyenne en 2006, le niveau de vie des 16-25 ans augmente moins vite que celui du reste de la population. Plus grave, le visage de la pauvreté s'est rajeuni. Dans les années 1970, elle concernait principalement les personnes âgées. C'est désormais l'inverse : près d'un pauvre sur deux a moins de 30 ans.

Exclus du bénéfice du revenu de solidarité active (RSA), sauf s'ils sont chargés de famille, les moins de 25 ans sont en effet privés de filet de sécurité. Une situation quasiment unique au sein de l'OCDE. Seuls le Luxembourg et l'Espagne ont fixé aussi haut la barre pour être admissible à l'aide sociale. Dans la plupart des autres pays, les minima sociaux sont accessibles dès la majorité.

Faute d'avoir suffisamment cotisé, les jeunes sont également très peu indemnisés par l'assurance chômage. Certes, la nouvelle convention UNEDIC leur est plus favorable : quatre mois de cotisation sont désormais nécessaires pour être indemnisé, contre six précédemment. Mais, là encore, les autres pays sont plus généreux : une allocation chômage est versée aux jeunes qui n'ont jamais travaillé dans onze pays de l'OCDE, dont le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Suède.

Dépendants de la solidarité familiale

Dans ce contexte, la solidarité familiale est évidemment essentielle. Cette dépendance à l'égard des parents a tendance à s'accroître : en 1975, 35% des garçons de 24 ans vivaient chez leurs parents. En 2005, cette proportion grimpe à 65% et concerne principalement les jeunes peu diplômés. On est donc loin du cliché véhiculé par le film *Tanguy*, où un jeune normalien refuse de quitter le confort du cocon familial, alors qu'il en a les moyens.

(1) Voir « un horizon bouché », Alternatives Economiques n°280 mai, 2009, disponible dans nos archives en ligne.

Pour reprendre l'expression du sociologue Olivier Galland, loin d'être un choix, cette cohabitation prolongée s'apparente bien à un « *maintien forcé dans l'enfance* ». ⁽²⁾

En France plus qu'ailleurs, l'aide financière des parents reste primordiale : les transferts familiaux représentent 43% du budget mensuel moyen des étudiants, contre 11% en Finlande, 26% au Royaume – Uni et 29% aux Pays - Bas, selon l'enquête Eurostudent de 2005. Les revenus des jeunes sont donc très dépendants des moyens de leurs parents, ce qui est une source majeure d'inégalités.

Les minima sociaux sont accessibles dès la majorité dans tous les pays développés, sauf en France, en Espagne et au Luxembourg.

Malgré tout, l'effort national en direction de la jeunesse s'élève à 54 milliards d'euros, soit 2,8% du produit intérieur brut (PIB), selon le livre vert de la commission Hirsch. Ce chiffre prend en compte l'ensemble des dépenses éducatives, les aides à l'insertion et au logement, les prestations familiales, les bourses, etc. Néanmoins, « *ces moyens importants ont jusqu'à présent peu répondu à l'aspiration des jeunes à une plus grande autonomie* », notent les membres de la commission.

Des prestations versées aux parents.

Principal grief : les politiques sociales destinées aux jeunes sont en grande partie « *familialisées* », c'est-à-dire qu'elles ne sont pas versées aux jeunes, mais à leurs parents pour les aider à soutenir leurs enfants. C'est le cas des prestations familiales, conçues autour de la notion d'enfant à charge ouvrant droit à une compensation financière jusqu'à ses 20 ans. De la même manière, un majeur peut être rattaché au foyer fiscal de ses parents jusqu'à 21 ans (ou 25 ans s'il est étudiant), ce qui permet à ces derniers de bénéficier de réductions d'impôts d'autant plus importantes que leurs revenus sont élevés. Ces deux dispositifs entretiennent de plus la dépendance des jeunes vis-à-vis de leur famille et posent problème en cas de rupture familiale.

Quant aux bourses que l'Etat verse aux étudiants, elles sont établies sur la base de critères sociaux prenant majoritairement en compte la situation financière des parents. Là encore, l'inscription filiale des jeunes adultes est déterminante. Le système a été réformé en 2007, mais de manière insuffisante. Les bourses ont bien été revalorisées (+ 5% sur deux ans) et leurs critères d'attribution un peu élargis, mais si l'on prend en compte l'inflation, leur pouvoir d'achat a quand même baissé de 1% depuis 2001, selon l'UNEF.

Reste les aides aux logements qui, elles, sont universelles et accordées sans condition d'âge. Mais leur montant, bien que significatif, n'est pas suffisant pour garantir une réelle autonomie résidentielle. Comme le résume la sociologue Cécile Van de Velde, l'intervention publique auprès des jeunes est donc « *hybride* » et « *contradictoire* » : elle consacre la prise en charge des moins de 25 ans par leurs parents, tout en finançant partiellement leur indépendance résidentielle.

Dotation ou allocation ?

Comment sortir de cette contradiction ? Faut-il reconnaître aux jeunes un droit financier à l'autonomie indépendamment des revenus de leurs parents ? Les propositions du livre vert vont plutôt dans ce sens. Sans pour autant trancher entre plusieurs modalités.

Laurent Jeanneau
Alternatives Economiques
N° 284 – Octobre 2009

(2) Voir les jeunes français ont-ils raison d'avoir peur ?, éd. Armand Colin, 2009 p. 76.